



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2015-12-008

PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 2015

Sommaire

SIDSIC

41-2015-12-11-012 - Décision portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (1 page)

Page 3

SIDSIC

41-2015-12-11-012

Décision portant délégation de signature d'ordonnateur
secondaire

MINISTERE DE LA JUSTICE
COUR D'APPEL D'ORLEANS

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

LE PREMIER PRESIDENT
DE LA COUR D'APPEL D'ORLEANS

Et

LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

Vu les articles R312-65 et D312-66 du code de l'organisation judiciaire,

Vu le décret du 30 juillet 2014 portant nomination de Monsieur François PION aux fonctions de premier président de la cour d'appel d'Orléans, procès verbal d'installation en date du 1^{er} septembre 2014,

Vu le décret du 9 février 2012 portant nomination de Madame Martine CECCALDI aux fonctions de procureur général près la cour d'appel d'Orléans, procès verbal d'installation en date du 16 mars 2012,

DECIDENT :

Article 1^{er} :

A compter du 5 août 2015, délégation conjointe de leur signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et recettes des juridictions de la cour d'appel est donnée à Madame Anne ANTHONY-GERROLDT, greffière en chef, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel d'Orléans

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne ANTHONY-GERROLDT, délégation est donnée :

- dans la limite des opérations relevant du titre II (programme 166) et pour la période du 28 au 31 décembre 2015 à Madame Elsa POINTEREAU, directrice des services de greffe judiciaires, chef du pôle Chorus

Article 3 :


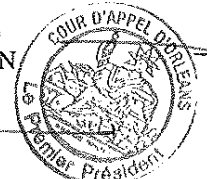
La présente décision sera notifiée aux délégataires désignés ci-dessous, diffusée aux présidents des tribunaux de grande instance du ressort de la cour d'appel et aux procureurs de la République près lesdits tribunaux, aux directeurs de greffe et chefs de greffe du ressort et aux présidents des conseils de prud'hommes du ressort, transmise au directeur régional des finances publiques de la région Centre et du Loiret, ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques de la région Bourgogne et publiée au recueil des actes administratifs des préfectures du ressort.

Fait à Orléans, le 11 décembre 2015

Le Procureur Général


Martine CECCALDI

Le Premier Président


François PION 

Spécimen de signature des délégataires :

 Anne ANTHONY-GERROLDT	 Elsa POINTEREAU	
--	--	--